

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER BENJAMINS

ARTICLE 1

Le championnat BENJAMINS est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiés pour cette compétition par les structures dont ils dépendent.

Ils doivent évoluer dans une salle répondant aux normes imposées.

La non observation de ces obligations amène le déclassement du groupement sportif fautif comme dernier de la poule.

La LRLBB a toujours le droit de refuser l'inscription d'un groupement sportif.

GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT

ARTICLE 2

Au total, le championnat est composé de 16 équipes réparties ainsi :

AIN	3	LOIRE	7	RHONE	6
-----	---	-------	---	-------	---

SYSTEME DE L' EPREUVE

ARTICLE 3

PHASE 1

Les 16 équipes jouent dans 2 poules de 8 chacune et disputent une compétition en rencontres ALLER - RETOUR.

PHASE FINALE

A l'issue de cette 1^{ère} phase, une phase finale est organisée ; elle se déroule pour chaque poule comme suit :

JOURNEE 1	2 ^{ème} B	contre	1 ^{er} A
	2 ^{ème} A	contre	1 ^{er} B
JOURNEE 2	1 ^{er} B	contre	2 ^{ème} A
	1 ^{er} A	contre	2 ^{ème} B
JOURNEE 3	FINALE entre les 2 équipes vainqueurs des demi-finales organisées durant les journées 1 et 2 LE VAINQUEUR EST DECLARE CHAMPION DU LYONNAIS BENJAMINS LE FINALISTE RECOIT LE TROPHEE DU LYONNAIS BENJAMINS		

CLASSEMENT

ARTICLE 4

Le classement est établi en tenant compte :

- Du nombre de points
- Du point average s'il y a lieu

SANCTIONS

ARTICLE 5

Une équipe qui perd 3 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement FORFAIT GENERAL.

QUALIFICATIONS ET LICENCES

ARTICLE 6	Nombre de joueurs autorisés : 10			
	Avec	Licence	A	
		Licence	M, B	3 maxi
		Licence	T	3 maxi dont une seule inter-départementale

Le nombre total de licenciés M, B, T dans une équipe ne peut être supérieur à 5.

CETTE DISPOSITION EST EGALEMENT APPLICABLE AUX UNIONS.

CATEGORIES D'AGE

ARTICLE 7

Le championnat BENJAMINS est réservé aux jeunes garçons nés en 1995 et 1996.

Les joueurs nés en 1997 qui ont obtenu un surclassement Régional par un médecin agréé, visé par le médecin de la LIGUE (imprimé spécifique) peuvent également participer à cette compétition.

DUREE DES RENCONTRES

ARTICLE 8

Le temps de jeu est fixé à 4 périodes de 7 minutes chacune avec une pause de 2 minutes entre la 1^{ère} et la 2^{ème} période, entre la 3^{ème} et la 4^{ème} période, et une pause de 7 minutes entre la 2^{ème} et la 3^{ème} période, avec prolongation(s) éventuelle(s) de 3 minutes chacune.

BALLON

ARTICLE 9

Le ballon à utiliser doit être de Taille 6.

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 10	NOMBRE DE JOUEURS :	Minimum	7
		Maximum	10

Participation : Tout joueur inscrit sur la feuille de marque doit obligatoirement participer à une période entière au cours de la 1^{ère} mi-temps.

Joueur absent : Un joueur inscrit sur la feuille de marque et absent au début de la 2^{ème} période doit être rayé sur la feuille avant que cette période ne commence.

Ce fait doit être signalé au dos de la feuille de marque et contresigné par les arbitres.

Changement de joueur : Aucun changement de joueur n'est accepté au cours des 2 premières périodes, sauf pour remplacer un joueur blessé ou un joueur sanctionné de 4 fautes personnelles ; ce (ou ces) joueur(s) pourra (ou pourront) entrer à nouveau en jeu avec nécessairement la rotation entre les 2 mêmes joueurs.

En seconde mi-temps, les changements sont libres.

Toute équipe qui ne respecte pas ce règlement particulier sera déclarée battue par pénalité.